

Délibération du Comité Syndical
Séance du 08 juin 2022

Délégués du Sivom : 27
Délégués en exercice
Concernant la
compétence
Présents : 15
Votants : 22

L'an deux mil vingt-deux, le 08 juin, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Sivom de l'Artois s'est réuni à la salle Jean-Claude LUTRAT de Annequin, commune membre du SIVOM de l'Artois, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux délégués le 01 juin 2022.

Détail des votes
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 01 juin 2022.

Présents : Messieurs DELECOURT Dominique, Président, DRUMEZ Philippe, DUPONT Jean-Michel, TRACHE Bruno, GOUDSMETT Gilles, Vice-Présidents.

Messieurs VYNCKE Didier, MAENHOUT Roger, DOUVRY Jean-Marie, HERBAUT Emmanuel, SENECHAL Hubert, CALLAUX Yves, WALLERAND Emmanuel.

Mesdames BRAEM Christel, VIVIER Ewa et MORIEUX Corinne.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Béthune le :

13/06/2022

Et publication du :

16/06/2022

Le Président

D. DELECOURT

Absents : Messieurs LEGRAND Jean-Michel, BOUTON Guillaume, COURTOIS Jean-Louis, BOSSART Steve, BOULET Jean-Luc, BAUDE Philippe, PAILLART David, ZBOINSKI Philippe, DUBOIS Mikaël, DEMULIER Jérôme, DE CARRION Alain et DEGUERRE Alain.

Procurations :

Monsieur BOSSART Steve à Monsieur GOUDSMETT Gilles.
Monsieur BOULET Jean-Luc à Monsieur GOUDSMETT Gilles.

Monsieur PAILLART David à Madame MORIEUX Corinne.

Monsieur DUBOIS Mikaël à Monsieur TRACHE Bruno.

Monsieur DEMULIER Jérôme à Monsieur SENECHAL Hubert.

Monsieur DE CARRION Alain à Monsieur CALLAUX Yves.

Monsieur DEGUERRE Alain à Monsieur CALLAUX Yves.

A été nommée secrétaire : Madame BRAEM Christel.

2022/06/N°1

Domaine d'Intervention : FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N°2 APRES VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le vote du budget primitif en 2022 en séance du 21 mars 2022,

Considérant le vote de la décision modificative n°1 en séance du 11 avril 2022,

Considérant l'arrêté préfectoral de la région Hauts-de-France en date du 12 mai 2022, attribuant une subvention au titre du fonds « transformation numérique des territoires » dédiée à la dématérialisation des autorisations d'urbanisme,

Considérant qu'il y a lieu d'inscrire cette subvention d'investissement au budget du SIVOM de l'Artois,

Monsieur le Président propose les modifications ci-après :

Recettes d'Investissement

Chapitre 13

Article 1311 « *Subvention de l'Etat* », fonction 820/112 **+ 9.200.00 €**

Dépenses d'Investissement

Chapitre 20

Article 2051 « *Concessions et droits similaires* », fonction 820/112 **+ 9.200.00 €**

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de **645.051.13 €.**

La section de fonctionnement ne subit aucune modification et demeure équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de **4.374.861,83 €.**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte les modifications telles que présentées ci-dessus.

REÇU LE

13 JUIN 2022



Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Au registre suivent les signatures



Le Président

J. DELECOURT

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Lille.

62401 Code INSEE	SIVOM DE L'ARTOIS - 62091 HAINES CEDEX - SIVOM DE L'ARTOIS	DM n°2 2022
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical
DECISION MODIFICATIVE N°2 APRES VOTE DU BP

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1311-820 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 200,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 200,00 €
D-2051-820 : Concessions et droits similaires	0,00 €	9 200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	9 200,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	9 200,00 €	0,00 €	9 200,00 €
Total Général		9 200,00 €		9 200,00 €